

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÉVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro CDC 220330_029

portant sur

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MISSION DE CONSEILS POUR LA MISE EN VALEUR DES FAÇADES DU LODÉVOIS ET LARZAC

Le Président de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

VU la délibération n°CC_200711_03 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus- visés,

VU le marché n°2018FCS004 relatif à une mission de conseils pour la mise en valeur des façades du Lodévois et Larzac notifié le 23 mars 2018 à Serge AIMETTI, Architecte, Diplômé d'Architecte par Le Gouvernement (DPLG) urbaniste,

CONSIDÉRANT une augmentation du temps de travail de l'architecte conseil dans ses missions de conseil et de suivi des dossiers de réhabilitation des façades auprès des propriétaires due à une hausse des demandes d'informations et un accroissement des demandes de rendez-vous,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : de conclure l'avenant n°1 au marché relatif à la mission de conseils pour la mise en valeur des façades du Lodévois et Larzac avec Serge AIMETTI, Architecte DPLG, urbaniste afin de revoir, en cours d'exécution du marché, le montant maximum Hors Taxes (HT), défini au marché initial,
- **ARTICLE 2** : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1, annexé à la présente décision,
- **ARTICLE 3** : de préciser que la dépense correspondante est inscrite au budget principal, chapitre 20, article 2031,
- **ARTICLE 4** : de dire que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Fait à Lodève, le trente mars deux mille vingt-deux,

Le Président
Jean-Luc REQUI





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS EXE10
AVENANT N° 1.....¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes du Lodévois et Larzac
Espace Marie-Christine BOUSQUET
1, Place Francis Morand
34 700 LODEVÉ

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Monsieur Serge AIMETTI Architecte DPLG urbaniste
27 rue des Cèdres
34 830 JACOU
aimetti.archi@icloud.com
06 12 23 41 91
SIRET 438 852 48 5000 12
APE 7111Z – Activités d'architecture

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Mission de conseil pour la mise en valeur des façades

■ Date de la notification du marché public : ...23/03/2018

■ Durée d'exécution du marché public : 3 ans

■ Durée d'exécution de la reconduction du marché public : 1an

■ Montant initial du marché public :

Période	Maximum HT
Initiale	45 000,00€
Reconduction	15 000,00€

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Total	60 000,00€
-------	------------

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

La campagne de mise en valeur des façades lancée en 2014, sur le territoire du Lodévois et Larzac, a connue, ces deux dernières années, un réel essor.

Les différentes actions de communications mise en place ont permis de renforcer son implantation et l'identification du dispositif.

La révision du règlement de l'opération, actée par la délibération CC_190207_09, a notamment entraîné le décloisonnement de la subvention qui est depuis plafonnée à 5000€ hors surcoûts architecturaux (contre 2500€ auparavant). Cette modification conséquente, pour les administrés, a contribué à ce nouvel engouement.

Le conseil régional Occitanie a proposé aux EPCI s'inscrivant dans le cadre de la politique régionale des Bourgs-Centres, un financement pour la réhabilitation des façades dans une logique de renouvellement urbain et de qualification paysagère des centres-villes. La ville de Lodève éligible à ce dispositif, l'a intégré, par délibération CC_210610_10 en 2021. Ce nouveau dispositif s'applique sur un périmètre redéfini sur la commune de Lodève, et est complémentaire au dispositif initial qui continue de s'appliquer sur le reste du territoire intercommunal.

Sur cette année de reconduction, une hausse des demandes d'informations, un accroissement des demandes de rendez-vous ont été observés. Cela a augmenté le temps de travail de l'architecte conseil, dans ses missions de conseil et de suivi des dossiers de réhabilitation des façades auprès des propriétaires.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

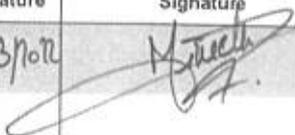
Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 7 878€
- Montant TTC : 9 453,60€
- % d'écart introduit par l'avenant : + 13 %

Nouveau montant maximum du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 67 878€
- Montant TTC : 81 453,60€

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
AIMEZI Jery - Architecte DPLG	Montpellier 28/03/2022	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Vise ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.